MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Realisation d'une centrale photovoltaique au sol d'une puissance de 800 kWc. Peojet situe sur les parcelles C 0700 et C 0699 au lieu dit Casaperta commune de Pancheraccia 20270

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: Moretti

Prénom(s): Sebastien

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaique au sol, situee au lieu-dit Casaperta, sur la commune de Pancheraccia (Haute-Corse). Les modules photovoltaiques seront installes sur des structures fixes ancrees au sol par pieux battus (bois ou metal), sans fondation beton, afin de limiter l'artificialisation et de garantir la reversibilite de l'installation. Les principes suivants seront respectes : - hauteur au point bas respectant le critere ZAN (>1,10 m) - espacement entre rangees de 5m; - cloture non occultante (a claire-voie) pour la transparence ecologique. L'ensemble des modules sera raccorde a un poste de transformation, lui-meme relie a un poste de livraison assurant la jonction avec le reseau electrique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de produire de l'electricite d'origine renouvelable (decarbonee) et de contribuer aux objectifs d'autonomie energetique de la Corse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Terrassement leger et ponctuel si necessaire ; - Ancrage au sol : selon les resultats de l'etude de sol, les structures seront implantees a l'aide de pieux battus ; - Evacuation des eaux pluviales : les tables photovoltaiques permettent l'ecoulement et le ruissellement naturel des eaux ; - Acces pendant le chantier : utilisation des acces routiers existants a proximite ; - Circulation des engins durant le chantier : limitee afin de reduire l'impact sur le terrain.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Des operations de maintenance preventive seront realisees. Le terrain sera entretenu, notamment dans le respect des obligations legales de debroussaillement (OLD).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire (PC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des parcelles Superficie du projet (cloturee) Surface plancher	(13760, m²) (13760, m²) (54, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Casaperta 20270 Pancheraccia

Code postal : 20270 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 9°25'51"E , " Lat. : 42°10'06"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Pancheraccia n'est pas dotee d'un document d'urbanisme : elle releve du Reglement National d'Urbanisme (RNU).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 0,6 km de la ZNIEFF de type I « Basse vallee du Tavignano » et a environ 7,5 km de la ZNIEFF de type II « Casabianda et Pinia ».
En zone de montagne ?	☐	☑	Sans objet : le projet n'est pas concerne par des dispositions specifiques a la zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet est situe hors de toute zone faisant l'objet d'un arrete de protection de biotope (APB
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	La commune de Pancheraccia n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	La commune n'est pas couverte par un plan de prevention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le monument historique le plus proche (eglise paroissiale Saint Roch) est situe a environ 8,7 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans une zone humide delimitee. La basse vallee du Tavignano (cours d'eau) se trouve a environ 0,6 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	La commune de Pancheraccia n'est couverte par aucun PPRN ou PPRT approuve.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site n'est pas pollue (consultation BASIAS/BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	le site ne se situe pas dans une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet est situe hors de tout perimetre de protection de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet est situe hors de tout site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet est situe a environ 0,66 km de la zone Natura 2000 ZSC (directive « Habitats ») « Basse vallee du Tavignano » et a environ 10,5 km de la ZPS (directive « Oiseaux ») « Urbino ».
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet est situe hors de tout site classe ; le plus proche, « Etang de Diane et ses abords », se trouve a environ 6,4 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Impact faible : prelevements limites au nettoyage ponctuel des panneaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Pas d'impact : ancrage par pieux battus de faible profondeur ; les tables n'affectent ni l'ecoulement ni le ruissellement naturel des eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Impact tres faible : le projet s'adapte a la topographie du terrain. Les terrassements sont limites aux locaux techniques ; les deblais et remblais sont reutilises sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Pas d'impact : les deblais et remblais sont reutilises sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Pas d'impact : les deblais et remblais sont reutilises sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Impact faible, limite au nettoyage ponctuel des panneaux. Aucun besoin d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet est implante sur un terrain de faible enjeu ecologique, a proximite de zonages naturels (ZNIEFF I et Natura 2000 « Basse vallee du Tavignano » a environ 0,6 km). Une route constitue toutefois une coupure de continuite ecologique entre le site et ces zonages et, au regard de la surface reduite du projet, aucun impact residuel n'est attendu. Des mesures d'evitement et de reduction (emprise reduite, cloture a claire voie, absence
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 0,66 km de la zone Natura 2000 ZSC « Basse vallee du Tavignano ». Une route constitue une coupure de continuite ecologique entre le site et ce zonage et, au regard de la surface reduite du projet, aucun impact residuel n'est attendu. Des mesures d'evitement et de reduction seront appliquees au besoin, le cas echeant.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet n'est pas artificialisant car respecte les criteres ZAN, de plus c'est un projet reversible qui sera demantele en fin d'exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Pas d'impact : le projet n'est pas une ICPE et se situe hors de tout PPRT ou zone Seveso.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Pas d'impact : le projet est situe hors de tout PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun rejet de polluant dans les sols ou l'atmosphere.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun rejet de polluant dans les sols ou l'atmosphere.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Impact faible : trafic d'engins de chantier durant la phase de travaux (duree estimee a six mois).
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Durant la phase de travaux, le chantier peut engendrer des nuisances sonores temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Le projet est situe hors de toute zone couverte par un plan d'exposition au bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Pas d'impact : le projet ne genere pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun rejet de polluant.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Impact faible : l'implantation des pieux battus peut engendrer des vibrations temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Pas d'impact.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun eclairage permanent.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Pas d'impact.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun rejet dans l'atmosphere.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Pas d'impact : aucun rejet de polluant. Les eaux pluviales suivent l'ecoulement naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Pas d'impact
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets de chantier (BTP) sont inertes et non dangereux, en quantite limitee. Les modules photovoltaiques relevent en fin de vie de la filiere REP (eco-organisme Soren).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Impact paysager limite : le projet est eloigne des centres de population et peu visible depuis les zones habitees. Le monument historique le plus proche est situe a environ 8,7 km.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'entraine pas de modification notable des activites humaines existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est une installation nouvelle. Il existe plusieurs centrales photovoltaiques en exploitation a proximite, le projet en terme de surface ne presentera pas d'impacts cumules significatifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures ecologiques (sequence Eviter-Reduire-Compenser) : Eviter : le projet evite les secteurs a plus fort enjeu ecologique et reduit son emprise au minimum. Reduire : structures sur pieux battus sans fondation beton (reversibilite), cables enterres, cloture a claire-voie favorisant la transparence ecologique, integration paysagere des locaux techniques, phasage des travaux hors periodes sensibles. Bien que la ZNIEFF de type I et la zone Natura 2000 « Basse vallee du Tavignano » soient proches (~0,6 km), une route constitue une coupure de continuite ecologique entre le site et ces zonages ; au regard de la surface reduite du projet, aucun impact residuel n'est attendu et ces mesures seront appliquees au besoin, le cas echeant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet ne necessite pas d'evaluation environnementale. Il s'agit d'une centrale photovoltaique au sol de faible emprise, implantee sur un terrain de faible enjeu, avec des structures reversibles (pieux battus, absence de fondation beton). La commune de Pancheraccia releve du Reglement National d'Urbanisme (RNU). Le site se trouve a proximite (~0,6 km) de la ZNIEFF de type I et de la zone Natura 2000 « Basse vallee du Tavignano », mais en dehors de tout perimetre de protection. Une route constitue une coupure de continuite ecologique entre le site et ces zonages et, au regard de la surface reduite du projet, aucun impact residuel n'est attendu. Des mesures d'evitement et de reduction seront neanmoins appliquees au besoin, le cas echeant. En fin d'exploitation, l'installation sera integralement demantelee et le terrain remis

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MORETTI

Prénom SEBASTIEN

Qualité du signataire Particulier

À Ghisonaccia

Fait le 10-09-2026

Signature du (des) demandeur(s)